

Modifications réglementaires concernant le 351-361, rue Gingras (Autoriser les activités d'un service de traiteur)

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 35006Hc, R.C.A.3V.Q. 353

Activité de participation publique

Consultation écrite

Date et heure (ou période)

Du 15 au 21 mai 2024

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

Projet

Secteur concerné

La zone 35006Hc est située à l'est et au sud du boulevard du Versant-Nord, à l'ouest du boulevard Pie-XII, et au nord du chemin Sainte-Foy (quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy).

Description du projet et principales modifications

Le requérant offre depuis 1992 des services de traiteur et de préparation de repas dans un immeuble situé au 351-361, rue Gingras. L'édifice qui accueille le commerce est une ancienne résidence pour personnes âgées (RPA) qui a été convertie en immeubles à logements en 2023. Depuis, seuls les usages résidentiels sont autorisés.

Pour permettre au requérant de continuer à offrir ses services, il est proposé de modifier la réglementation d'urbanisme afin d'autoriser les activités d'un service de traiteur sans consommation sur place.

- Ajouter l'usage suivant aux usages spécifiquement autorisés : service de traiteur ou de préparation d'aliments d'une superficie maximale de 250 mètres carrés.

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=688>

Participation

Membre du conseil municipal :

Anne Corriveau, conseillère du district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy

Personne-ressource :

Michel Hubert, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Coordination de la consultation :

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation sur la page web du projet

- Une personne a apporté des commentaires ou posé des questions.
-

Questions et commentaire

Citoyen/citoyenne 1 : Une résidante de la rue Gingras soumet le commentaire suivant : « Pas d'opposition pour ce changement permettant le service de traiteur. Mais pas en accord avec l'énoncé selon lequel il n'y aura pas de nouveau problème dans le quartier en ce qui a trait au stationnement sur rue des deux côtés EN MÊME TEMPS pour saisons printanières, estivales et automnales. 1. Le problème existe déjà. 2. Le changement de type de clientèle peut entraîner plus de stationnement à court terme, le temps d'entrer chercher un repas. Édifice situé dans une courbe, rue très étroite, manque de visibilité dans la courbe, passage et arrêt d'autobus, risque élevé d'emportierage, éblouissement du soleil dans la courbe,... Je ne m'oppose pas au projet mais demande à la Ville que le stationnement soit autorisé d'un seul côté de la rue à la fois, en tout temps. Merci. »

Réponse de la Ville : *La Ville vous remercie pour votre intervention. Le service de traiteur ne reçoit pas de clientèle sur place. Il assure lui-même la livraison de commandes de traiteur pour des événements. La Ville estime que l'autorisation des activités du service de traiteur n'entraînera pas d'impact supplémentaire sur la disponibilité des cases de stationnement sur rue. C'est plutôt le changement de vocation de l'immeuble en bâtiment résidentiel qui pourrait avoir un impact. Par exemple, si les locataires de l'immeuble se stationnent sur la rue plutôt que d'utiliser leur cas de stationnement souterraine ou si les locataires ont de la visite.*

Si vous observez une différence notable dans les comportements sur la rue Gingras (vitesse, largeur de la voie carrossable, problématique de libre-circulation ou de partage de la rue par les différents modes de transport (dont les modes actifs comme piétons ou cyclistes), n'hésitez pas à composer le 311 pour présenter la situation et proposer des solutions. Les services de la Ville concernés iront vérifier la situation et intervenir le cas échéant. »

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et au Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Réalisation du rapport

Date

22 mai 2024

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications